

MAIRIE DE CHIMILIN

Compte-rendu de la Séance du conseil municipal du 20 Juin 2018

Présents : Madame CHABERT Monique, Monsieur BACLET Jean-Raymond,
Monsieur JANIN Dominique, Monsieur HUMBERT Philippe, Madame BONNET Jocelyne,
Monsieur BUFFEVANT Gérard, Monsieur JACQUIER Laurent, Madame LAGREOU Liliane

Absents : Madame Nicole JACQUEMET a donné pouvoir à Madame BONNET Jocelyne
Madame BURDIN Bérangère a donné pouvoir à Madame CHABERT Monique
Monsieur FRERE Daniel a donné pouvoir à Monsieur BACLET Jean-Raymond
Monsieur ROBERT-QUATRE Julien a donné pouvoir à Monsieur JANIN Dominique
Madame CLEYET-MAREL Sylvie
Madame PETELET Caroline
Madame AGLIATA Florence

Secrétaire de séance : Madame LAGREOU Liliane

Convocations du 14 juin 2018

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1-Délibérations :

- **n° 2018-24 : Acquisition d'un bien par recours au droit de préemption urbain simple suite au dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) sur une partie de la parcelle cadastrée AA 98 , située 11 Chemin de la vie appartenant à M. Robert ARBARETAZ :**

Sur ce tènement était édifiée l'usine textile désaffectée appartenant à Monsieur Arbaretaz. Le propriétaire a procédé à la démolition et au désamiantage du site et l'a mis en vente. La Mairie a reçu le 25 mai 2018 une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) de la part de Maître Fanny SARAMITO-SOTTILINI, notaire à 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin, en vue de la cession d'une partie de la propriété cadastrée section AA n°98, d'une superficie à prélever de 915 m2 environ sur la superficie totale du terrain.

A partir de la réception de la DIA, le Maire qui a reçu délégation du conseil municipal pour exercer le droit de préemption urbain par délibération en date du 14 mai 2014, a 2 mois pour rendre sa décision.

Considérant les travaux d'aménagement du centre village visant à améliorer les conditions de vie et de stationnement des riverains et usagers, permettant aussi de revitaliser l'activité des commerces et de réaliser l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics,

Considérant l'intérêt stratégique de cette acquisition qui s'inscrit dans les objectifs du PLU : le village est le pôle prioritaire de développement de l'urbanisation en lien avec la présence des équipements publics et des commerces.

Considérant le PLUI et le PLH en cours d'élaboration par la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné et les préconisations du SCOT Nord-Isère qui orientent le développement des communes vers une densification des logements centralisée dans les coeurs de village ;

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a exercé le droit de préemption urbain sur cette parcelle pour réaliser une opération d'aménagement s'inscrivant dans le projet de requalification du coeur de village et de la politique de renouvellement urbain nécessaires à la dynamisation du village. Préalablement à ce projet, le terrain sera utilisé pour permettre aux riverains de disposer de stationnements dont ils seront privés à partir de septembre 2018 en raison de la mise en service des zones bleues et de la dépose minute sur les espaces de stationnement publics actuels.

Il est à noter que la commune a signé le 2 août 2016 une convention d'étude et de veille foncière entre la commune de Chimilin, la communauté de Communes les Vallons du Guiers et l'EPORA, incluant la parcelle objet de la DIA dans le but de réaliser une étude de faisabilité technico-financière d'un projet de logements. L'acquisition de la parcelle aurait pu être confiée à l'EPORA dans le cadre de la convention mais celle-ci prend fin dans 2 ans, ce qui est un délai trop court pour mettre en œuvre un projet. De plus, la convention prévoit la restitution du terrain à la commune au prix initial augmenté des frais afférents. Il faut également noter que la demande de la commune pour réhabiliter les granges en zone Ah dans le cadre de l'élaboration du PLUI a été rejetée ce qui signifie peu de possibilités en urbanisme.

La commission finances après une étude prospective du budget 2018 a donné un avis favorable pour l'acquisition du terrain avec comme objectif de l'utiliser comme parking provisoire de délestage pendant les travaux, l'objectif étant de la destiner à la densification et au désenclavement en procédant à une opération d'aménagement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition d'un prélèvement de 915 m² environ, sis 11 chemin de la vie à Chimilin, de la parcelle cadastrée AA98 appartenant à Monsieur Robert ARBARETAZ, moyennant le prix de 60000 euros, frais d'agence compris, par recours au Droit de Préemption Urbain exercé par Madame Le Maire. Il autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé en la forme authentique en

l'étude de Maître Fanny SARAMITO-SOTTILINI Notaire à Les Avenières Veyrins-Thuellin ainsi que toutes pièces afférentes pour l'acquisition. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Chimilin.

n°2018-25 - Instauration du périmètre d'études dans le centre bourg

La décision d'instaurer ce périmètre avait été prise lors de la réunion du conseil municipal précédente, restait à déterminer précisément les parcelles concernées pour qu'il entre en vigueur.

Il doit être dimensionné avec justesse, et constitue un affichage des objectifs de la commune en faveur d'un urbanisme cohérent, maîtrisé et durable. Il ne s'agit pas d'entraver la liberté de construire, mais dans l'hypothèse où des demandes d'autorisation de travaux présentées en mairie porteraient préjudice au projet d'aménagement du village, d'opposer un sursis à statuer qui les suspendent pendant un délai fixé par la loi de 2 ans.

Après avoir examiné le plan et après débat, le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'instauration du périmètre défini.

n°2018-26 - Extinction nocturne de l'éclairage public :

Madame le Maire rappelle la volonté du conseil municipal d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion s'est engagée dans de nombreuses communes de notre secteur. La commission municipale s'est réunie avec le technicien du Syndicat d'Energies 38 pour évoquer les possibilités d'extinction partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture d'électricité, cette action contribue à la préservation de l'environnement en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en luttant contre les nuisances lumineuses.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour procéder à titre expérimental à une extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h à partir du 1^{er} septembre 2018. Philippe HUMBERT est chargé de l'analyse technique des armoires de commandes.

N°2018-27 - Demandes de subvention DETR auprès de l'Etat pour les intempéries du 4 juin :

Les pluies diluviennes du 4 juin ont causé d'importants dégâts, chez les administrés, dans les entreprises et sur les voiries communales.

La commune a présenté une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture, qui permet en cas de décision positive du Conseil d'Etat, une indemnisation plus large.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour déposer une demande de subvention au titre de la DETR en Sous-Préfecture de la Tour du Pin pour la réfection des chemins communaux endommagés.

N°2018-28 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour les intempéries du 4 juin :

Lors d'une réunion en mairie de Romagnieu, le 8 juin le conseil départemental s'est engagé à soutenir les communes sinistrées par une enveloppe exceptionnelle sur présentation des devis de réfection des chemins communaux. Le conseil mandate à l'unanimité Madame le Maire pour déposer une demande de subvention pour la réfection des chemins communaux endommagés.

2 - Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal:

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Numéro	Date	Objet	Fournisseurs ou bénéficiaires	Montant
1/2018	12 mars 2018	Maîtrise d'œuvre aménagement du village	Sinequanon	24 087 € HT
2/2018	23 avril 2018	Peinture intérieure Eglise	Logis Home	45 075,95 € HT
3/2018	23 avril 2018	Travaux menuiserie intérieure Eglise	RP Concept	21 237,16 € HT
4/2018	23 avril 2018	Nettoyage des tissus muraux	Abrets Pressing	1185 € HT
5/2018	24 mai 2018	Travaux d'aménagement du village	Favier Genevray	336 116,95 € HT

3 – Informations sur :

- le calendrier des travaux d'aménagement du village :

Les travaux débutent le 2 juillet par les travaux d'aménagement des parkings au parc du cellier, puis la démolition de garages derrière l'église, et la préparation des parkings devant

l'école privée. Le planning a été construit pour tenir des disponibilités des entreprises, l'entreprise chargée des espaces verts travaillant tout le mois d'août, et des horaires scolaires.

La semaine suivante débutera le terrassement sur la butte de l'église pour la mise en accessibilité (3 semaines environ ensuite) la place de la mairie sera fermée à compter du 14 juillet pour travaux de terrassement et déplacement du monument aux Morts, pose de bordures et création de l'arrêt bus.

En septembre la place ne sera pas terminée, mais utilisable, les travaux s'achèveront pendant les vacances de la Toussaint.

Ensuite à l'automne en deux phases, le chantier s'achèvera par l'aménagement du parking des commerces et de l'agence postale.

En parallèle, l'église sera fermée pour rénovation intérieure du 15 août jusqu'au mois de décembre.

L'information des habitants sera réalisée à l'aide de plans affichés dans les différents secteurs de travaux. Madame le Maire remercie les enseignants qui ont participé à diffuser l'information aux enfants des écoles grâce à un travail réalisé dans les classes sur les modes de déplacements dans le village après les travaux.

Pour les riverains, des permanences seront organisées en mairie pour les renseigner notamment sur les stationnements qui seront mis en place.

- **les devis de travaux de bâtiments :**

Monsieur JANIN donne le compte-rendu de la commission Bâtiments qui s'est réunie pour examiner les différents travaux à effectuer. La peinture des sous-toitures et bandeaux de toits de l'école maternelle et la pose de vitrages isolants et volets roulants PVC sur la façade nord de l'école élémentaire sont programmées pour cet été.

Il informe les conseillers que les travaux de réfection de toiture du bâtiment du 32 route du stade s'achèvent.

- **programme de voirie 2018 :**

Monsieur JANIN regrette que seulement 1 conseiller ait été présent à la dernière réunion de la commission voirie. Il donne lecture du programme de voirie décidé suite à la tournée des chemins : les travaux s'élèvent à 113 000 €. La commune dispose d'une dotation financée par la communauté de communes Vals du Dauphiné de 84192 € qu'il faudra utiliser en totalité puisqu'en 2019 la compétence voirie devrait revenir aux communes.

Monsieur JANIN informe que suite aux intempéries, le chiffrage va être modifié et qu'il faudra faire des choix quant aux travaux à réaliser, l'enveloppe allouée étant insuffisante pour les programmer en totalité.

4- Réorganisation du service périscolaire à la rentrée de septembre 2018 :

Le retour à la semaine de 4 jours et la baisse d'effectifs à l'école maternelle contraint à diminuer le temps de présence des ATSEM auprès des enseignants en ne reconduisant pas la présence d'un agent supplémentaire pour la surveillance de la sieste. La réorganisation qui sera proposée aux agents sera provisoire en raison du départ à la retraite fin 2019 de Marie Claude Goguet, responsable du restaurant scolaire et du congé de maladie de Martine Serra (agent périscolaire à temps partiel) .

5- Questions diverses :

Madame le Maire annonce au conseil le mariage de Jean-Sébastien LANDOLINA agent technique communal ainsi que la mise en retraite pour invalidité de Serge Budin, responsable des services techniques.

Communauté de communes : le transfert des compétences qui reviendraient aux communes ou qui seraient prises par la Communauté de communes induit un transfert des charges financières qui est en cours d'étude par la CLECT.

En ce qui concerne la voirie, la discussion est difficile car chaque ancienne communauté de communes avait son propre fonctionnement. Pour la compétence Centre de Loisirs, le débat est renvoyé à l'automne tout comme la compétence Informatique à l'école.

Le journal municipal est en préparation afin d'être distribué début juillet.

TGV : Madame le Maire a été contactée par le Maire d'une commune de Savoie pour l'organisation d'une rencontre en vue d'adopter une position commune et de réactiver les relations avec les communes Italiennes.

Haut débit : Une réunion a eu lieu en Mairie avec les communes d'Aoste, les Abrets en Dauphiné, Chimilin à la demande des entreprises de ce secteur pour interpellier le Conseil Départemental sur leurs difficultés dues à un débit internet insuffisant. Le Conseil Départemental devrait présenter un projet permettant d'améliorer leur accès à Internet.

Madame Le Maire indique que Monsieur le Sous-Préfet se rendra à l'entreprise Aluminium Martigny le 22 juin pour une visite sur invitation de ses dirigeantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Monique CHABERT

Le Conseil Municipal